ONG avec statut consultatif à l'ECOSOC (conseil économique et social des Nations unies)



Le microcrédit par l'ONG GRAFE un concept multiple, une conception unique

Tableau synoptique comparatif entre la GRAFE et d'autres organismes ou institutions: (sociétés mutuelles ou autres) qui pratiquent le microcrédit dans les pays où elle intervient.

autres organismes/institutions 1) est propriétaire du capital 1) ne sont pas propriétaires du capital dont elle dispose dont ils disposent 2) a des frais de gestion qui n'entament 2) ont des frais de gestion qui entament jamais son capital fortement le capital à sa disposition (masse salariale, achat matériel, location bureaux) 3) ne vise aucun profit 3) visent à générer des bénéfices 4) assume tous les risques financiers et 4) n'assument pas directement les risques les frais qu'une gestion de proximité implique, financiers; en cas de gestion de proximité, sans jamais les répercuter sur ses bénéficiaires répercutent les frais de gestion sur son client 5) ne met aucune restriction à l'accès 5) restreignent l'accès à ses prestations aux au crédit ; frais de dossier symboliques sociétaires/membres, frais de dossier élevés 6) exigent la consignation d'une garantie 6) n'exige aucune garantie pécuniaire de ses bénéficiaires ou le dépôt d'une caution 7) se refuse à mettre les retardataires en 7) ne concluent pas de contrats humanitaires poursuite, et pénalités minimes; les conditions renégociation des délais souvent refusée; si mise en poursuite, pénalités élevées peuvent constamment en être renégociées

coordonnées

Siège administratif

Présidente et directrice: Marie Graf case postale 1220 – 1180 Rolle www.assografe.ch – info@assografe.ch